
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DE POINTE-NOIRE

Compte rendu de la journée des partenaires du 3 juin 2011

La journée des partenaires du vendredi 3 juin 2011 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire, sous la présidence du Colonel Donatien MVOUTOU, Chef du Service des Finances et du Matériel, représentant Madame la Directrice Départementale empêchée.

Les points suivants ont été abordés au cours de la réunion :

- **Les contrôles entrepris par les différents services des douanes**

Répondant à la préoccupation de Monsieur Joseph MBOUNGOU de GETMA au sujet de l'éventuelle superposition des contrôles entrepris actuellement par la Commission dirigée par le Conseiller MAVOUNGOU ZINGA et par le SED, le Colonel MVOUTOU a fait observer que pour les dossiers traités par la Commission, le travail doit se poursuivre avec cette dernière. Pour les autres dossiers, les maisons de transit doivent recevoir comme d'habitude les Inspecteurs enquêteurs du SED.

Le Colonel Paul OKOUERE, Chef des Opérations commerciales au Bureau Principal Extérieur, a fait remarquer que la Commission dirigée par le Conseiller MAVOUNGOU ZINGA est chargée de l'apurement des états des impayés allant de janvier 2006 à avril 2011. Les situations ultérieures à cette date sont traitées par le Bureau Principal Extérieur.

- **Les mentions à inscrire sur les Déclarations d'importation (DI) non soumises à l'inspection avant embarquement**

Le Colonel Marie Jeanne ASSAMBI, Chef de Section au Bureau Principal Port, a déploré l'absence de mentions (N° B/L, N° conteneur, nom de l'importateur) sur les DI non soumises à l'inspection avant embarquement.

Monsieur Saïd Youssef MONDOHA, Directeur Général adjoint de COTECNA en a pris bonne note. COTECNA veillera désormais à l'inscription de ces mentions sur les DI. Il a précisé que dans le cas des DI non soumises, COTECNA ne fait que répercuter les renseignements fournis par les importateurs.

- **Les poursuites à l'encontre des souscripteurs d'IM5**

Monsieur Jean Bernard BAYONNE de TRANS PLUS INTERNATIONAL a déploré le fait que la Douane exerce des poursuites à l'encontre des maisons de transit en cas de défaillance des bénéficiaires du régime privilégié IM5, alors que ces derniers sont bien connus du Service des douanes.

Les Colonels MVOUTOU et OKOUERE ont fait observer que la responsabilité incombe au souscripteur du régime IM5, qui doit demeurer le même du début jusqu'à la fin de l'opération.

- **La délivrance des AV pour les importations de viande congelée**

Le Colonel Albert MOUINGUI, Chef de sous-section au Bureau Principal Port a relevé l'absence d'AV lors de la souscription d'IM9 pour l'importation de viande congelée, les importateurs invoquant le manque de célérité de la part de COTECNA dans la délivrance des AV.

Monsieur MONDOHA a précisé que nonobstant toutes les dispositions prises, certains importateurs persistent à se soustraire à l'inspection avant embarquement.

- **La collaboration COTECNA – Bureau Principal Extérieur**

Le Colonel Paul OKOUERE, Chef des Opérations commerciales au Bureau Principal Extérieur, a souhaité qu'il soit instauré un système de communication de renseignements entre ce dernier et COTECNA concernant les AV émises.

Monsieur MONDOHA en a pris acte. COTECNA examinera la possibilité de transmettre de façon régulière la liste des AV et des DI au Bureau Principal Extérieur.

- **Les journées des partenaires**

Pour des raisons de facilitation, Monsieur Joseph MBOUNGOU de GETMA a souhaité que les journées des partenaires soient organisées de façon conjointe par les Directions des Douanes de Pointe-Noire et du Kouilou.

Le Colonel MVOUTOU a pris acte de la proposition.

Commencée à 8h20, la réunion a pris fin à 9h15.

**La Directrice Départementale des Douanes
et Droits Indirects,**

Madame LOEMBA Florence